

Yssingeaux, le 22 JUIN 2018

ISABELLE VALENTIN

**Députée de la
Haute-Loire**

**Conseillère Régionale
Auvergne Rhône-Alpes**

**Membre de la Commission
des Affaires Sociales**

IV/MV
N° dossier : Ty9900064

Monsieur,

La Ligue des Conducteurs a récemment attiré mon attention sur le fait que des personnes habitant ma circonscription étaient signataires de la campagne organisée pour la liberté de relever les vitesses localement sur la question de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h.

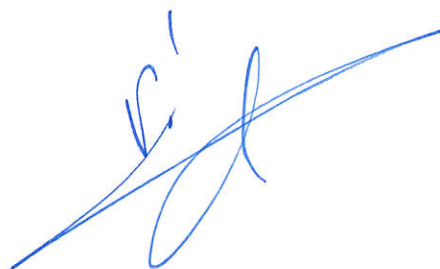
Vous trouverez en pièce jointe copie de la réponse que je souhaite faire à l'ensemble de ces signataires.

Je vous remercie de bien vouloir leur faire parvenir.

Vous pouvez compter sur mon engagement.

Je vous assure, **Monsieur**, de mes salutations distinguées.

Isabelle VALENTIN



**Ligue de Défense des Conducteurs
23 avenue Jean Moulin
75014 PARIS**

Yssingeaux, le 22 JUIN 2018

ISABELLE VALENTIN

**Députée de la
Haute-Loire**

**Conseillère Régionale
Auvergne Rhône-Alpes**

**Membre de la Commission
des Affaires Sociales**

IV/MV
N° dossier : Ty9900064

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment signé un message d'interpellation auprès de la Ligue des Conducteurs concernant la liberté de relever les vitesses à 90 km/h. Vous êtes opposé à l'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire proposé par le Gouvernement.

Sachez tout d'abord, que je suis très mobilisée depuis le début sur cette question. En effet, le projet du Gouvernement a été pris sans concertation de l'avis des élus locaux qui, me semble t'il, sont aujourd'hui les mieux placés pour attester ou non de la dangerosité d'une route et donc de la nécessité d'abaisser la vitesse. Sachez que je partage l'avis des élus locaux et plus particulièrement départementaux, en temps que gestionnaire des routes, ils restent les mieux placés pour connaître notre réseau routier.

Ainsi, je tenais à vous affirmer que j'ai bien sûr signer la proposition de Loi du Député Vincent Descoeur qui propose une approche plus local et plus pragmatique des limitations de vitesse notamment en laissant le soin au Président du Conseil Départemental de définir la vitesse autorisée hors agglomération dans la limite de 90 km/h.

Par ailleurs, je suis cosignataire, comme de nombreux parlementaires, du recours devant le Conseil d'État contre le décret portant application de la limitation de vitesse à 80 km/h.

Sur cette question mon engagement est total, en tant que Député d'un territoire rural, j'ai bien conscience que cette mesure pénalisera chacun d'entre nous en augmentant nettement la durée des trajets du quotidien et en faisant poser une contrainte importante sur les professionnels.

Sur cette question vous pouvez compter sur mon engagement.

Je vous assure, **Madame, Monsieur**, de mes salutations distinguées.


Isabelle VALENTIN